Sous le Patronage de la Commission Nationale OHADA du Cameroun,

L'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA),

En collaboration avec:

La Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI), la Cour Internationale d'Arbitrage-CCI, le Comité Français de l'Arbitrage (CFA), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA), la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye (CPA), le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI), le Centre d'Arbitrage du GICAM (CAG) et le Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV (CPAM)

Organise un Colloque international sur le thème :

« L'ETAT AFRICAIN DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL »

DOUALA (CAMEROUN), le 15 octobre 2015 à l'Hôtel Sawa****, précédé le 14 octobre 2015, d'une conférence promotionnelle du Mauritius International Arbitration Centre (MIAC) en collaboration avec l'International Council for Commercial Arbitration (ICCA).

PROGRAMME DEFINITIF DU COLLOQUE

9H-9H15 RAPPORT INTRODUCTIF : PAR GASTON KENFACK DOUAJNI (HDR),
PRÉSIDENT DE L'APAA

9H15-13H15 PREMIERE SESSION : PARTICIPATION PEU RELUISANTE DES ETATS AFRICAINS DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

SOUS LA PRÉSIDENCE DE BENOIT LE BARS, DISTINGUISHED ADJUNCT PROFESSOR

OF LAW, VERMONT LAW SCHOOL, MAÎTRE DE CONFÉRENCE EN DROIT PRIVÉ,

AVOCAT ASSOCIÉ ET MANAGING PARTNER, LAZAREFF LE BARS AARPI

9H15-10H15 SEQUENCE I : PREPARATION ET NÉGOCIATION DES CONTRATS PAR LES ETATS AFRICAINS ET LES AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC LE POINT DE VUE D'UN UNIVERSITAIRE : PAR HENRI DÉSIRÉ BEBEY MODI KOKO, DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES, UNIVERSITÉ DE DSCHANG-CAMEROUN

LE POINT DE VUE DES PRATICIENS PAR :

- SADJO OUSMANOU, PRÉSIDENT DU CENTRE AFRICAIN POUR LE DROIT ET LE DEVELOPPEMENT (CADEV)
- HENRI EPESSE, DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ENEO CAMEROON
- BONIFACE BANAMBA (HDR), PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II, CHEF DE LA CELLULE JURIDIQUE CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN
- MOUGNAL SIDI, CHEF DE LA DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES AU MINISTÈRE DES FINANCES DU CAMEROUN.

9H45-10H10 : DÉBATS

10H15 - 11H30 SEQUENCE II : LA PRÉSENCE DES ETATS AFRICAINS ET DES AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL : PAR JOSEPH KAMGA, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION POUR L'EFFICACITE DU DROIT ET DE LA JUSTICE DANS L'ESPACE DE L'OHADA (AEDJ)

LA PARTICIPATION DES ETATS AFRICAINS DANS L'ARBITRAGE CIRDI : PAR PAUL JEAN LE CANNU, CONSEILLER JURIDIQUE AU CENTRE INTERNATIONAL POUR LE REGLEMENT DES DIFFERENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS (CIRDI)

<u>LA PARTICIPATION DES ETATS AFRICAINS DANS L'ARBITRAGE CCI :</u>

PAR EMMANUEL JOLIVET, CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA COUR INTERNATIONALE

<u>D'ARBITRAGE-CCI</u>

LA PARTICIPATION DES ETATS AFRICAINS DANS L'ARBITRAGE CPA : PAR FAROUKH EL-HOSSENY, CONSEILLER JURIDIQUE, BUREAU DE LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE DE MAURICE

LA PARTICIPATION DES ETATS ARABES DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL : PAR MADAME LE PROFESSEUR NAJET BRAHMI, PRESIDENTE DE LA CHAMBRE D'ARBITRAGE DE TUNIS

LA PARTICIPATION DES ETATS AFRICAINS DANS L'ARBITRAGE OHADA : PAR NARCISSE AKA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA (CCJA).

11H10-11H30 : DÉBATS

11H30-11H45 : PAUSE CAFÉ

11H45-13H SEQUENCE III: LA GESTION DU LITIGE ARBITRAL PAR LES ETATS ET AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC AFRICAINS

LA DÉFENSE DES ETATS AFRICAINS ET AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT
PUBLIC DANS LE CONTENTIEUX ARBITRAL: PAR

- NADIA DARWAZEH, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS
- MARIE ANDRÉ NGWE, AVOCAT AU BARREAU DU CAMEROUN, PRESIDENTE DU COMITE PERMANENT DU CENTRE D'ARBITRAGE DU GICAM (CAG)
- THIERRY LAURIOL, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS

<u>12H45-13H15</u> : DÉBATS

13H15-14H30 : PAUSE-DÉJEUNER

14H30-18H30 : DEUXIEME SESSION : L'OPTIMISATION DE LA PARTICIPATION DES ETATS AFRICAINS DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

SOUS LA PRÉSIDENCE DE DOMINIQUE HASCHER, CONSEILLER COUR DE CASSATION PARIS, MEMBRE DU GOVERNING BOARD-ICCA

14H30-15H SEQUENCE I : RAPPELS DE QUELQUES PRINCIPES UTILES EN MATIERE D'ARBITRAGE INTERNATIONAL

LES RÈGLES DE LA CNUDCI SUR LA TRANSPARENCE DANS L'ARBITRAGE ENTRE INVESTISSEURS ET ETATS FONDÉ SUR LES INSTRUMENTS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS: PAR MIRIANA BELHADJ, CONSEILLER JURIDIQUE COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL (CNUDCI)

L'ÉVALUATION DU PRÉJUDICE IMPUTABLE AUX ETATS AFRICAINS ET AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC : PAR

- JACQUES M'BOSSO, MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE, ANCIEN VICE-PRESIDENT DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE DE L'OHADA (CCJA), ANCIEN MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- PHILIPPE LEBOULANGER, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS, ANCIEN PRESIDENT DU COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE
- JOACHIM KUCKENBURG, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS, ANCIEN CONSEILLER A LA COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE-CCI

15H-15H30: DÉBATS

15H30-16H30 : SEQUENCE II : CONDAMNATIONS ET EXÉCUTION CONTRE LES ETATS
AFRICAINS ET AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC

<u>L'APPRÉCIATION DES CONDAMNATIONS DES ETATS AFRICAINS DANS</u>

<u>L'ARBITRAGE INTERNATIONAL</u>: PAR SYLVIE BEBOHI EBONGO, DOCTEUR EN DROIT,

<u>CHARGÉE DE RECHERCHES ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ARBITRAGE</u>

EN AFRIQUE (APAA)

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DE L'EXÉCUTION DES SENTENCES ARBITRALES PAR LES ETATS AFRICAINS AU REGARD DE LA JURISPRUDENCE RÉCENTE : PAR MAMADOU ISMAILA KONATÉ, AVOCAT AU BARREAU DU MALI, SECRETAIRE GENERAL DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ARBITRAGE EN AFRIQUE (APAA).

<u>LA MEDIATION POST-ARBITRALE</u>, PAR ALAIN FENEON, AVOCAT HONORAIRE AU BARREAU DE PARIS.

16H-16H30 : DÉBATS

<u>16H30-16H45 : PAUSE-CAFÉ</u>

<u>16H45-17H30</u>: RAPPORT DE SYNTHÈSE : PAR YVES NOUVEL, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PARIS II ASSAS

18H-19H00 : COKTAIL DE CLÔTURE

N.B. LES LANGUES DE TRAVAIL DU COLLOQUE SONT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, AVEC TRADUCTION SIMULTANEE.

« L'ETAT AFRICAIN DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL » COLLOQUE INTERNATIONAL

DOUALA-CAMEROUN, 14-15 octobre 2015

FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ARBITRAGE EN AFRIQUE (APAA)

Tél: 00 (237) 2 22 21 92 73 - 00 (237) 6 76 89 64 37- 00 (237) 6 99 98 11 47/ 6 97 60 24 34/ 6 74 13 22 55/00 33 6 23 49 35 26

Fax: 00 (237) 2 22 21 92 73 E-mail: <u>apam.afrique@yahoo.fr</u>

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT

NOM Mlle) :	(M. PRENOM :	Mme
 N° TELEPHONE :	FAX :	
ADRESSE :		
	 VILLE :PA	/S :
 NOM Mlle) :	(M. PRENOM :	Mme
,	(M. PRENOM :	Mme
	LOQUE INTERNATIONAL de Douala accompagnent (rayer les mentions inutil	
d'arrivée	éeEn N° du vol HeureVers	•

PRESTATIONS

L'inscription au Colloque comprend, outre la participation à la conférence internationale du MIAC/ICCA du 14 octobre 2015, l'accueil à l'aéroport (pour les arrivées des 13 et 14 octobre 2015 et les départs des 15 et 16 octobre 2015), la participation au Colloque du 15 octobre

2015, 1 cocktail de clôture de la conférence MIAC/ICCA, deux pauses-café, le déjeuner du 15 octobre 2015 ainsi qu'à la serviette de documentation.

LES FRAIS D'INSCRIPTION NE COMPRENNENT NI LE PRIX DU BILLET D'AVION, NI LES FRAIS DE SEJOUR QUI RESTENT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS*.

*Il est recommandé aux participants d'arriver au Cameroun par l'Aéroport international de Douala

PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Règlement à effectuer auprès de l'APAA, par espèces (y compris par envoi Express Union au départ du Cameroun ou Western Union depuis l'étranger) ou par virement bancaire dans le compte de l'APAA domicilié à la Société Générale Cameroun Yaoundé-Marché Central ; **RIB**: 10003-04000-16400152588-36-SGCMCMCX

ATTENTION : Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du règlement ou de la preuve du transfert effectué par les participants, et le paiement doit intervenir au plus tard le 10 octobre 2015.

<u>VISAS</u>

Les participants devront, autant que possible, obtenir les visas d'entrée au départ de leurs pays de résidence, auprès des missions consulaires camerounaises y accréditées. Toutefois, les organisateurs du Colloque s'emploieront à faire délivrer les visas au débarquement pour ceux des participants en provenance des pays dans lesquels le Cameroun ne dispose pas de représentation consulaire.

Pour les besoins du Colloque, toute réclamation ou assistance éventuelle devront être adressées à l'APAA par téléphone à l'un des numéros suivants : 00 (237) 2 22 21 92 73 – 00 (237) 6 76 89 64 37– 00 (237) 6 99 98 11 47/ 6 97 60 24 34/ 6 74 13 22 55/00 33 6 23 49 35 26

Ou par mail à l'adresse suivante : apaa.afrique@yahoo.fr

A	
Le	
	Signature précédée de la mention
	« Lu et approuvé »